

FÉDÉRATION Française de PARACHUTISME Nos réf. 97.4004 Mesdames - Messieurs les Directeurs Techniques – Moniteurs PAC

Objet: Méthode PAC.

DIRECTIVE TECHNIQUE N°5

Avant été alerté de certaines dérives concernant l'enseignement en chute. je vous adresse la dernière évolution de cette méthode et vous rappelle les consignes de ma circulaire du 24.2.95 insistant sur le respect :

- des objectifs de l'enseignement en chute
- des différentes phases pour remplir ces objectifs
- des obligations présentes dans les différentes phases et tout particulièrement celle concernant la présence de deux moniteurs pour le premier saut et aussi longtemps que la sécurité de l'élève la rend nécessaire
- de la rédaction des livrets de progression : exercices préparés exercices réellement exécutés et leur qualité - aptitudes et niveau atteint par l'élève.

Le non respect constaté de ces obligations peut entraîner pour :

. le directeur technique

le retrait immédiat de l'agrément école

Jean-Marc SE**∀**ŔIN

Directeur Technique National

. le BEES PAC

le retrait de son BEES.

Je ne souhaite pas arriver à ces extrémités, mais soyez certains que je ne tolérerai aucune mise en cause de la sécurité des élèves.

Association reconnue d'utilité publique par Décret du 2 mai 1986 sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Scoats et affiliée au C.N.O.S.F

PJ Méthode PAC

35, rue Saint Georges 75009 PARIS C.C.P. n° 7692-23 T PARIS N° SIRET 784 405 912 00014 9 2 6 APE Tél: (1) 44 53 75 00 Fax: (1) 48 78 45 42 3 6 1 5 FFP